

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 27 Mai 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 Mai 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 22 Avril 2021 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Audrey BAILLY BECHET, pourvoir à Catherine VUILLAUME

ABSENTS EXCUSÉS :

Delphine GUENIN

Mathieu MICHAUD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur les offres de prêt du Crédit Agricole. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I) Approbation des procès-verbaux de 14 et du 22 Avril 2021 :

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II) Comptes rendus des commissions :

Commission terrain : Suite à la demande de M Sauter, la commission s'est rendue sur place. Celle-ci ne peut donner suite.

Commission bâtiments : les nouveaux locataires de l'appartement Bains Douches 1^{er} étage sont entrés dans les locaux le 1er mai. Les travaux nécessaires ont été effectués. L'éclairage a été mis en place dans la grange Pierre Cordier.

Commission scolaire :

La directrice a fait le point sur les effectifs de la rentrée prochaine : Il est prévue la rentrée de 125 enfants, soit 8 de plus que l'an dernier. Un nouveau photocopieur a été reçu à Bonnevaux.

Commission animations :

Le fleurissement du village sera organisé prochainement. Ce week-end aura lieu la distribution des fleurs pour la fête des mères. Une réunion a eu lieu pour revoir l'organisation des locations de la salle des fêtes. VECA organise le 5 juin l'opération village propre.

Commission bois :

Une vente ONF a eu lieu le 19 mai, la parcelle 19 a été vendue à 65€68 le m3 en UP sur pied à la scierie Chauvin (volume estimé 224 m3) Une délibération est à prendre pour autoriser le maire à signer une convention avec l'ONF pour une aide au transport des bois vendus dans l'Ouest de la France. **Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité.**

III) Contrat de bûcheronnage :

M le Maire rappelle que le contrat de bûcheronnage initié en 2018 arrive à échéance en Août 2021. Une consultation peut être effectuée auprès de plusieurs entreprises, mais n'est pas indispensable, le montant constituant le seuil n'étant pas atteint. La commission bois qui s'est réunie le 10 mai propose de faire appel à des bûcherons locaux, avec un tarif initial pour le bûcheronnage et le débardage, des majorations pouvant être apportées, en fonction d'une grille de l'ONF.

L'ONF est en charge de la rédaction de ce type de contrat.

La commission bois a émis un avis favorable à cette solution, qui est ainsi proposée au conseil municipal.

M Michaud ayant quitté la salle, et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

Le conseil municipal, après débat :

- Retient à l'unanimité la proposition de la commission bois de faire appel à des bûcherons locaux, avec la mise en place d'un contrat d'1 an, renouvelable.

- Retient, à l'unanimité, l'offre de la société Michaud Forêt, au tarif initial de 15.75€/m3

- Autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

IV) Vente de l'usine communale :

Le dossier n'ayant pas connu d'avancée, le sujet est reporté au prochain conseil.

V) Point sur les dossiers en cours de vente de terrain :

Concernant les dossiers de vente de terrain en cours, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les 2 dossiers de vente de terrain en cours :

- Une demande de Mme Servy pour l'achat d'un terrain d'aisance de 74ca.

- Une demande M Gabriel Beschet, pour la vente d'un terrain de 87 ca.

Après débat, le conseil municipal, accepte par 13 voix pour la vente à Mme Servy, et, Monsieur Cédric Beschet ne prenant pas part aux débats et s'abstenant pour le vote, accepte, par 12 voix pour, la vente à M Beschet.

VI) Prix du terrain d'aisance :

Lors des réunions de la commission terrain, il a été évoqué le sujet du terrain d'aisance. La proposition de délibération de la commission concernant le mode de calcul du tarif est la suivante :

1er cas:

Le terrain d'aisance est constructible: Nous appliquons le tarif terrain constructible sur l'ensemble de la surface.

2eme cas:

Le terrain est en zone non constructible ou en zone non aedificandi

On calcul une surface en multipliant, la longueur de la limite contiguë entre le terrain initial et le terrain futur, par une largeur de 4.00 m.(Si la largeur est inférieure à 4.00 m, on prend la largeur réelle.)

Cette surface est vendue au prix du terrain constructible.

Le reste de la surface de la parcelle est vendue au prix du terrain d'aisance.

Le tarif du terrain constructible est à ce jour de 120 €TTC/m² révisable chaque année.

Le tarif du terrain d'aisance à une valeur de 50 % du terrain constructible.

Les frais de bornage et d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Ces tarifs s'appliquent seulement pour des demandes d'extension de surface terrains.

Après débat, le conseil municipal, par 4 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour, accepte de retenir la proposition de la commission terrain.

VII) Décisions modificatives Budgets Commune et Bois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a nécessité de procéder à la régularisation de certaines écritures comptables, afin de replacer des recettes initialement prévues en fonctionnement mais qui doivent au niveau budgétaires être inscrites en investissement. Par ailleurs, il convient de rectifier les dépenses imprévues de la section d'investissement, qui ne doivent pas dépasser 7.5% du total du budget.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :		
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-14 000.00
023	Virement à la section d'investissement :	-255 702.52
6411	Charges de personnel	-1 000.00
6817	Provisions pour dépréciation	-297.48
	TOTAL	-271 000.00

Recette de Fonctionnement		
775	Produit des cessions d'immobilisations :	-281 000.00
7551	Reversement Budget Bois	10 000.00
	TOTAL	-271 000.00

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 502 682.00

Dépenses d'Investissement		
020	Dépenses imprévues	-45 202.52
	TOTAL	-45 202.52

Recettes d'Investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	-255 702.52
024	Produits des cessions	281 000.00
10222	FCTVA	-20 000.00
1641	Emprunts en euros	-50 500.00
	TOTAL	-45 202.52

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 445 500.00

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité, les modifications ainsi proposées.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il y a nécessité de rectifier l'écriture budgétaire inscrite au Budget Primitif du budget annexe Bois concernant l'excédent antérieur reporté en Recettes de fonctionnement. Il était inscrit 87504€, le montant correct étant de 87505.24€.

Par ailleurs, suite à la décision modificative concernant le budget communal accepté précédemment par le conseil municipal, il convient également de modifier le reversement au budget communal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

6522	Reversement au Budget général	+10 000.00
------	-------------------------------	------------

Total de la section de dépenses de fonctionnement : 240 100.00

Recettes de Fonctionnement		
002	Excédent antérieur reporté	+1.24

Total de la section de recettes de fonctionnement : 303 006.28

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité d'adopter les modifications ainsi proposées.

VIII) Jobs d'été :

4 candidatures ont été réceptionnées pour les Jobs d'été. Après étude de ces candidatures par M le Maire et ses Adjointes, il est proposé au conseil municipal d'en retenir 3, sur des périodes de 15 jours avant les vacances de l'employé technique communal : Mlle Lola Faton, Mlle Emma Tréand et M Mathis Simon.

Le conseil municipal, après débat, retient, à l'unanimité cette proposition.

IX) Organisation des élections départementales et régionales :

Plusieurs contacts ont été pris auprès des électeurs de la commune afin de réunir le nombre d'assesseurs nécessaire à l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021. En raison du contexte sanitaire, il est recommandé de réunir des assesseurs étant vaccinés, disposant d'un test

X) PLUi : phase de concertation

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes, la phase de concertation est en cours jusqu'à l'arrêt du PLUi prévu fin Août. L'ensemble des documents est disponible sur le site de la Communauté de communes Frasne Drugeon.

XI) Compte rendu du conseil communautaire :

Le Maire rend compte du conseil communautaire de la CFD du 25 05 2021.

XII) Proposition de prêt par le Crédit Agricole :

Dans le cadre du remboursement du prêt relai de 400 000€ souscrit par la commune pour les travaux réalisés pour les travaux d'enfouissement rue du Laveron, la rénovation du mur du cimetière et l'engagement des travaux de la micro crèche, M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu au budget primitif de rembourser 50 000€ cette année et de contracter un prêt à terme pour le solde. La proposition reçue est la suivante :

- 250 000€ sur 20 ans, au taux fixe de 0.78%

- 100 000€ sur 15 ans, au taux fixe de 0.86%

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 390 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette offre.

Le conseil municipal, après débat, accepte, à l'unanimité, de retenir cette proposition, et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

XIII) Questions diverses :

- Suite à la proposition reçue par la commune pour une exposition de l'association Art en Chapelles en 2022, le conseil est invité à donner son avis de principe. A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

- Monsieur le Maire présente brièvement les informations du SIEL concernant les projets de remplacements des ampoules sodium de l'éclairage public par des LED. D'avantage d'informations seront réunies ultérieurement.

- Mme Vanhuyse signale que des cas d'hantavirus ont été détectés dans notre village et les villages alentours.

Fin de la séance : 23h25



Le Maire,
Bernard Beschet